

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Avril 2022 à 19 h 00**

**Présents :** Annie GERARDIN , Maire

Francis TOUSSAINT, Francine BASSO BRUSA et Aurore L'HÔTE, Adjoint

Nadine GERARDIN, Florence NORMAND

Cédric BLAISON, Yannick CROSNIER, Gilbert HACQUARD, Pascal NORMAND

**Procurations :** Adrien TAILLARD procuration à Gilbert HACQUARD

Francis TOUSSAINT procuration à Annie GERARDIN

Marie BAYARD procuration à Francine BASSO BRUSA

**Absents :** Loïc HENRY et Vincent L'HÔTE

**Secrétaire :** Gilbert HACQUARD

### **- Approbation du dernier compte rendu**

Le conseil, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le dernier compte rendu.

### **- Compte administratif 2021 du budget Général**

Section d'exploitation :

Dépenses : 353 739, 02 €

Recettes : 427 333, 95 €

Section d'investissement :

Dépenses : 48 741, 61 €

Recettes : 163 471, 79 €

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte administratif.

Madame le Maire ne participe pas au vote.

### **- Affectation du résultat 2021 du budget général**

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice :	
Excédent.....	73 594.93 €
- Excédent antérieur reporté .....	245 697.14 €
- Excédent au 31.12.2021 .....	319 292.07 €

Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice :	
Excédent.....	114 730.18 €
- Déficit antérieur reporté.....	- 85 679.24 €
- Déficit des restes à réaliser.....	- 127 807.00 €
- <b>Besoin de financement de .....</b>	<b>98 756.06 €</b>

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement  
A la section d'investissement (compte 1068) : ..... 98 756.06 €

Solde disponible affecté comme suit :  
Affectation à l'excédent reporté.....220 536.01 €

- **Comptes de gestion**

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, adopte les comptes de gestion 2021 établis par la trésorerie.

- **Budget primitif 2022 du Budget Général**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 658 975,00 €  
Recettes : 658 975,00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 486 023,00 €  
Recettes : 486 023,00 €

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le budget primitif.

- **Budget primitif 2022 du budget Eau**

Budget déjà présenté lors du conseil du 22 Mars 2022.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le budget primitif de l'Eau.

- **Budget primitif 2022 du budget Forêt**

Budget déjà présenté lors du conseil du 22 Mars 2022

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le budget primitif Forêt.

#### **- Vote des taxes**

Aucune modification n'est proposée par rapport à l'exercice 2021.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,  
Décide du maintien des taux des contributions directes pour 2022 et les fixe ainsi qu'il suit :

Taxes	Bases	Taux	Produits
Taxe foncière (bâti)	456 400	34.65 %	158 143 €
Taxe foncière (non bâti)	14 800	20.54 %	3 040 €
			<hr/>
			161 183 €

#### **- Frais de représentation**

Indépendamment de l'indemnité de fonction et de la prise en charge des frais de mission, l'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le conseil municipal peut allouer au maire, sur les ressources ordinaires de la commune, une indemnité pour frais de représentation.

Cette indemnité, de nature forfaitaire, a pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Maire, et lui seul, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, approuve ces frais s'élevant à 2 000 €.

#### **- Reversement du budget Forêt au budget général**

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,  
Décide de reverser 40 000 € du budget forêt au budget général.

#### **- Provision pour créances douteuses**

Cette provision s'élève à 1 104 €

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette affectation.

#### **- Programme de travaux en forêt**

Devis de l'ONF pour travaux concernant des travaux de maintenance parcellaire : 1 916,06 €  
et des travaux d'infrastructure : 2 581,80 €

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, approuve ce devis.

**- Routier 2022 : acte d'engagement pour la maîtrise d'œuvre**

Le programme routier 2022 concerne :

- Route de Biarville
- Chemin du Pâquis
- Chemin de la Rouge Roye

Les travaux sont estimés à 96 630 €

Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à 16 000,00 €

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide de signer l'acte d'engagement pour la maîtrise d'œuvre avec la SARL D2R2.

**- Routier 2022 : demande de subventions**

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, demande une subvention auprès du département, pour le routier 2022.

**- Transfert de compétence : SDEV**

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, donne son accord pour le transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » pour l'investissement au SDEV.

La séance est levée à 20h38.

## **INFORMATION**

Dans le cadre de la révision du PLUiH par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges, un registre de concertation est à votre disposition en mairie, pour y annoter toutes vos demandes ou remarques.